

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

1

FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes et modification de dénomination pour 2 budgets annexes : « Locations commerciales » et « Activités aquatiques »

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Ce projet de budget primitif 2019 poursuit les engagements pris en 2014 envers les Avignonnais avec une **volonté constante et sans faille d'améliorer leur environnement et leur qualité de vie.**

C'est pourquoi, et pour la première fois à Avignon, le vote du budget vous est proposé dès le mois de décembre afin **d'accroître l'efficacité et la lisibilité budgétaire.** Ce calendrier avancé affiche ainsi la volonté de poursuivre le taux de réalisation important de nos investissements sur les exercices 2017 et 2018 en permettant l'exécution des dépenses en année pleine. Il doit également favoriser les associations qui pourront bénéficier de subventions de la Ville dès le début de l'année. En effet, le vote tardif du budget communal pouvait être particulièrement pénalisant pour les associations dans leur fonctionnement.

Malgré une baisse sans précédent des dotations versées par l'Etat, la Ville a su trouver les optimisations et économies nécessaires pour poursuivre son ambitieux programme d'investissement voté en 2016, portant les **dépenses d'équipement à un niveau jamais atteint sur la Ville (160 M€ sur 2016-2020).**

Sans augmenter les impôts, comme elle s'y était engagée dès 2014, l'équipe municipale a su redresser les finances de la Ville dans une première phase du mandat et s'attache aujourd'hui à stabiliser cette santé financière retrouvée. L'ensemble des efforts entrepris sur les dépenses de fonctionnement a en effet permis de **supprimer durablement l'effet ciseau et le risque d'insolvabilité face auquel se trouvait la Ville au début du mandat.**

Une épargne robuste et en constante augmentation depuis 2014, dont le taux se positionne à près de 16 % en 2018 contre 12 % en 2014, soit une progression de plus de 5 M€ entre ces deux années, et une capacité de désendettement se repliant de 9,5 ans en 2014 à 6,6 ans en 2018, sont autant d'éléments illustrant parfaitement l'excellente gestion opérée par la Ville sur cette période. Les efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement portent la baisse cumulée à près de 24 M€ entre 2014 et 2018, plaçant la Ville au 4^{ème} rang national sur le plan des économies de gestion pour les collectivités de même strate.

Le taux d'endettement poursuit également sa chute passant de 118 % en 2014 à 104 % en 2018. Cela représente un désendettement de près de 22 M€ sur cette période.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été réalisés alors que la **dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat s'est réduite en cumul de 31,5 M€** sur 2014-2018 par l'effet de la contribution au redressement des finances publiques.

En 2019, la Municipalité va poursuivre sa gestion rigoureuse alliée à une politique volontariste et amitieuse en investissement et en dispositifs de soutien à notre jeunesse ainsi qu'aux plus fragiles, dans un contexte financier contraint par la mise en place d'une **contractualisation entre l'Etat et la Ville**. L'évolution des dépenses de fonctionnement communales se voit **limitée par ce contrat à 1,35 % par an** (inflation comprise). Ce taux a pu d'ailleurs être porté à ce niveau (contre 1,20 % au niveau national) grâce à une bonification de 0.15% négociée avec l'Etat qui a validé l'important travail réalisé par la Ville d'économies de ses dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2017.

Le souci constant de maîtrise de chaque euro dépensé par la Ville lui permet de **poursuivre son programme ambitieux d'accompagnement des familles avignonnaises dans leur vie quotidienne, d'amélioration de leur qualité de vie, et ce quel que soit le quartier dans lequel il réside, et de renforcement de l'attractivité de la Ville d'Avignon**.

En effet, et contrairement à de nombreuses collectivités qui ont utilisé l'investissement comme variable d'ajustement des baisses de dotations, la commune d'Avignon a investi massivement pour améliorer le quotidien de ses habitants, avec des dépenses d'équipement représentant 32,2 M€ en 2017 et 35 M€ en 2018 (dépense projetée).

Les priorités portées par la majorité depuis 2014 seront poursuivies sur 2019 :

- **Poursuivre les actions menées en faveur de nos enfants et de la jeunesse** : réhabilitation et modernisation de bâtiments souvent dégradés et trop longtemps laissés en l'état (avec la livraison à la fin de l'année 2019 de la principale opération de réhabilitation conduite dans le domaine scolaire avec le projet de l'école élémentaire Louis Gros) ; poursuite du déploiement du plan numérique des écoles permettant la modernisation des équipements et des pratiques scolaires. Il s'agira également de reconduire les opérations ayant déjà rencontré un vif succès comme « un été à Avignon », ou encore de permettre un large accès aux Centres de loisirs grâce à une politique tarifaire volontariste et une hausse constante de la qualité de l'encadrement et des activités proposées. Enfin, la gratuité totale des temps d'activités périscolaires, tout comme les accueils du matin et du soir, sera poursuivie afin de garantir l'égalité des enfants devant l'apprentissage et l'accès au service public. Pour rappel aussi, les tarifs de la restauration scolaire ne seront pas augmentés (pour ne pas faire peser sur les familles, l'augmentation du coût de la vie et de denrées issues des filières bio et locales). Toutes ces mesures doivent être considérées comme des coups de pouce apportés par la majorité municipale au pouvoir d'achat des Avignonnais.
- **Amplifier l'attractivité touristique et culturelle d'une Ville d'exception** qui reconduira une exposition ambitieuse au Palais des Papes, verra l'élargissement du parcours lumineux 'Hélios' et poursuivra une riche programmation d'initiatives culturelles et artistiques dans ses musées, ses bibliothèques et certains lieux patrimoniaux (Chapelle St Michel, Espace d'exposition de la Manutention, Cloître St Louis, Eglise des Célestins).

- **Transformer la Ville** en la rendant toujours plus agréable à vivre au quotidien pour chacun de nous, par le développement de voies cyclables plus nombreuses et plus sûres, par la refonte des principaux axes de circulation pour apaiser leurs usages et promouvoir les modes de cheminement doux (ainsi en 2019 seront achevés les aménagements des chemins St Henry et Massillargues) et par la multiplication des requalifications de parcs, jardins, places et espaces publics (démarrage des travaux de requalification de l'axe Carreterie/Carnot en centre ville et des rues Bancasse, Figuière et Mignard en centre-ville, des parcs de l'Abbaye de St Ruf, de la Barbière et de la Cantonne à Montfavet...).
- **Moderniser et préparer l'avenir de notre ville en réhabilitant des équipements sportifs et de proximité** emblématiques de notre ville et attendus de tous : l'année 2019 sera marquée par la réouverture du **stade nautique**, fermé depuis 2010, donnant ainsi aux familles avignonnaises l'opportunité de retrouver l'usage de cet équipement offrant des services aquatiques innovants, mais également par la renaissance du **gymnase Génicoud**, totalement reconstruit et agrandi permettant le développement de nouvelles pratiques gymniques et artistiques. Enfin dans les quartiers sud, **l'espace socio-culturel de la Croix des Oiseaux** sera livré au printemps pour la plus grande joie des familles et bénévoles qui y œuvrent depuis de nombreuses années. Enfin sera livrée la première tranche de la **plaine des sports** pour que tous puissent pratiquer, en toute liberté, en famille ou avec des amis, leurs activités sportives et ludiques favorites.
- **Reconduire les enveloppes dédiées au budget participatif** (1,5M€) permettant aux Avignonnais une implication directe dans le développement et l'embellissement de leur ville.

L'accompagnement par la Ville des actions menées par le monde associatif demeure particulièrement élevé et en stabilité depuis trois années, reconnaissant par là le rôle majeur joué par ce secteur dans le vivre-ensemble de notre cité. En moyenne, la Ville d'Avignon apporte une aide de 108 € par an et par habitant aux associations et partenaires contre 87 € pour les communes de même strate. Ce haut niveau de subventionnement sera pérennisé en 2019.

Ce budget 2019 viendra conforter la volonté de la majorité de promouvoir et améliorer constamment la qualité de vie des Avignonnais. Il est résolument ambitieux dans son programme grâce à une santé financière retrouvée durablement. Les efforts de gestion consentis garantissent en effet la capacité de la Ville à réaliser le haut niveau d'investissement souhaité sans compromettre l'avenir.

Les grands axes de ce nouvel exercice ayant été fixés, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget principal et des budgets annexes.

I. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2019 s'élève à la somme de **231 850 202 €** tous mouvements confondus (réels et ordres).

Comme cela a pu vous être proposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, **l'ensemble des crédits** (Investissement / Fonctionnement et Dépenses / Recettes) **concernant la gestion des piscines et le stade nautique sera affecté à un budget annexe renommé 'activités aquatiques'**.

Cela permettra d'avoir à la fois une **transparence totale sur les coûts d'exploitation de ces équipements mais également de mieux optimiser les dépenses**, notamment en énergie via la mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT : 161 801 292 €

1 - LES RECETTES :

Les recettes réelles, évaluées à 161 801 292 €, augmentent de 2,3 % par rapport au BP 2018, soit de 3 564 K€ ;

Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 415 000 €

Ce poste est constitué pour l'essentiel par des remboursements intervenant sur les charges salariales.

Chapitre 70 - produit d'exploitation : 4 491 780 €

Il s'agit des produits du domaine et des services en augmentation de 1 477 K€ en comparaison de 2018. Cette évolution est néanmoins à pondérer en raison de l'inscription pour la première fois dès le budget primitif des recettes du Forfait de Post-Stationnement (FPS) pour 1,9 M€. Pour mémoire, le produit des amendes de police était auparavant imputé comptablement à la section d'investissement. Le FPS est quant à lui une recette de fonctionnement inscrite au chapitre 70, d'où un basculement de recette entre les deux sections.

A l'inverse, des inscriptions sont à la baisse suite à la mise en place de la gratuité des musées municipaux, volonté forte de la Ville de favoriser l'accès à la Culture pour tous (- 90 K€).

Il en est de même pour les droits d'entrées des piscines dont la gestion est transférée au budget annexe des « Activités aquatiques » soit une non inscription d'un montant de 180 K€.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 114 465 742 €

Ce poste impôts et taxes peut être décomposé en 4 grandes lignes, sachant que les taux d'imposition ne sont pas relevés en 2019, conformément aux engagements de la Municipalité :

- **Le produit des contributions directes** : Le produit global attendu sur la Fiscalité ménages (Taxe d'Habitation et Taxes Foncières) est de **64 471 890 €**, soit une progression de 2,3 % (+ 1 472 K€).

Un nouveau système de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives prévu par la loi de finances de 2017 a été pris en compte lors de l'élaboration du BP 2019. Cette revalorisation est assise sur une indexation automatique des valeurs locatives sur la base de l'inflation annuelle constatée au mois de novembre de l'année précédente.

L'évolution physique des bases est quant à elle appréciée à + 0,5 % par rapport à 2018.

Enfin, il convient de noter que la réforme de la taxe d'habitation a bien été mise en application. Cette réforme n'aura aucun impact immédiat sur les finances de la Ville bien que des questionnements existent sur les compensations à long terme.

- **Les concours en provenance du Grand Avignon** s'élèvent à **37 862 852 €** et se stabilisent par rapport à 2018 dans l'attente des accords sur le montant des transferts de charge sur GEMAPI.
- **Le produit du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** sera de **1 416 000 €**. Ce dispositif de péréquation horizontale mis en œuvre en 2012, visait à redistribuer initialement 2% du produit fiscal du bloc communal. La Loi de finances fixe l'enveloppe définitive à 1 milliard d'euros, comme pour l'exercice 2018. En raison de la refonte de la carte intercommunale au niveau national sur 2017, le versement attribué à Avignon s'est élevé à 1,4 M€ en 2017 puis en 2018, et de ce fait ce montant est stabilisé au BP 2019.
- **Le produit des taxes indirectes** est évalué à **10 715 000 €**. Cette recette est en augmentation de 7,2 %, en lien d'une part avec la taxe de séjour qui progresse de 13,7 % en raison d'une attractivité touristique toujours plus importante (des versements provenant de Airbnb sont également attendus pour 130 K€) et d'autre part avec des droits de mutation dont les produits attendus donnent l'indication d'un regain de dynamisme immobilier dans la mesure où ils se montent à 3,4 M€ contre 3 M€ au BP 2018.

Il est également à noter la bonne tenue des droits de stationnement maintenus à 2 M€ et l'inscription pour 90 K€ d'une taxe sur les friches commerciales posant le principe de la revitalisation commerciale comme une priorité pour la Ville.

Chapitre 74 - Dotations et subventions : 37 569 412 €

Après une légère diminution de 0,5 % en 2018, ce poste progresse en 2019 de 1,54 % (+ 570 K€).

Dans le cadre de la contractualisation signée avec l'État, il n'est pas projeté de reprise financière sur 2019 car les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville

seront inférieurs aux seuils prévus par cette contractualisation. Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement proposée au BP 2019 pour un montant de 14 891 743 € intègre uniquement une diminution de -1,3 %, relative à l'application d'un écrêtement calculé en fonction du potentiel fiscal par habitant.

Selon le projet de loi de finances, l'enveloppe nationale de la Dotation de solidarité urbaine évolue de 90 millions en 2019. Pour la Ville d'Avignon, le montant attribué devrait s'élever à environ 10 653 284 € (contre 10,3 M€ en 2018).

Les compensations fiscales correspondent à ce qui est versé par l'Etat en contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordés par le législateur.

En raison de l'élargissement du périmètre de l'enveloppe d'ajustement de l'Etat et de la suppression de la Dotation unique spéciale de la taxe professionnelle, les allocations compensatrices de fiscalité continuent leur baisse pour atteindre **5 029 708 €** en 2019.

Anciennement Dotation de Développement Urbain (DDU), la Dotation Politique de la Ville (DPV), est affectée au financement de projets d'équipement en zone urbaine sensible. Elle reste stable à **1 787 796 €** en 2019.

Il est également possible de citer les dotations suivantes:

- Dotation Générale de Décentralisation : **1 366 164 €**, au titre de l'Hygiène et stable depuis 2017 ;
- Dotation Nationale de Péréquation : **1 280 451 €**, correspondant au montant notifié en 2018.

Enfin, les autres participations institutionnelles sont attendues à hauteur de **2 560 266 €**, en baisse de 6 % par rapport à 2018. Cette inscription budgétaire intègre entre autres le montant de l'inscription de la dotation de soutien pour la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 800 K€, le Contrat Enfance Jeunesse pour 913 K€, ou encore 50 K€ pour le FCTVA (part fonctionnement).

Chapitre 75 – Produit de gestion : 3 585 358 €

Ce poste, qui est constitué du produit des loyers et des redevances de délégations de services publics, constate les engagements financiers prévus aux contrats.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 1 274 000 €

Ce chapitre intègre principalement cette année les cessions sur la ZAC Courtine 1, 2 et 3 pour 1,2 M€ ou encore les différents remboursements d'assurance estimés à 60 K€.

2 – LES DEPENSES :

Les dépenses réelles du budget représentent **131 830 452 €** contre 130 426 759 € en 2018 (+ 1,1 %, + 1,4 M€).

Il est à noter que les dépenses de l'ensemble des piscines de la Ville sont affectées au budget annexe des « Activités aquatiques » pour un montant total en fonctionnement de 2,3 M€.

Afin de permettre une comparaison de BP à BP, l'évolution entre 2018 et 2019 atteindrait + 1,3 % en intégrant ces 2,3 M€.

L'épargne brute nécessaire à la limitation de l'endettement reste ainsi totalement préservée.

L'objectif d'évolution fixé par la contractualisation retrace les atténuations de charges et de produits (chapitres 013 et 014). Selon ce mode de calcul, l'évolution de la Ville de BP à BP n'est que de 1,2 % à périmètre constant (gestion des piscines comprise).

Ainsi, ces efforts de gestion continus permettent de respecter le cadre de la contractualisation avec l'Etat (seuil d'évolution de 1,35 %) alors même que la Ville subit des augmentations contraintes (telle l'énergie et le carburant) ou mécaniques comme la masse salariale.

L'effort remarquable entrepris par la municipalité est même **inférieur de près de 0,15 points** au seuil de contractualisation de 1,35 %.

La présentation par chapitre s'établit ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 22 344 614 €

Ce poste, constitué par les charges de fonctionnement des services se stabilise (+ 0,2 %, + 53 K€) mais cela ne doit pas masquer les efforts importants poursuivis en 2019 sur le chapitre 011 à hauteur de - 1,7 % à périmètre constant (piscines y compris).

En effet, la maîtrise de ce chapitre se poursuit donc, et après les baisses constatées par le passé (- 7,7 % au BP 2016, - 6 % au BP 2017 et - 0,1 % au BP 2018), cela se traduit par des efforts notables particulièrement mis en œuvre pour optimiser les frais de nettoyage de locaux (- 100 K€), prioriser les études stratégiques et à vocation opérationnelle (- 187 K€) dont une bonne partie reste du domaine réglementaire (conformité électrique, analyse des eaux, contrôles techniques...) ou encore développer les éco-gestes au quotidien pour alléger les dépenses énergétiques.

Enfin, certaines dépenses sont intégrées dès le BP 2019 en année pleine (au Budget Supplémentaire en 2018) notamment la **mise en lumière de certains bâtiments historiques** mettant ainsi en avant le patrimoine remarquable de la Ville (275 K€) ainsi que la reconduction d'une grande **exposition au Palais des Papes** participant fortement à l'attractivité touristique et culturelle de la Ville (150 K€). Il est à noter qu'« Un été à Avignon », opération phare de la période estivale, sera renouvelé en juillet et août 2019.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 76 725 136 €

Ce poste, à fort enjeu pour l'équilibre budgétaire de la collectivité (58 % des DRF), d'un montant de 76 725 136 € atteint 78 788 000 € en tenant compte des dépenses relatives aux piscines inscrites au Budget annexes des « Activités aquatiques ».

Dans le respect du cadre prescrit par la contractualisation et tout en maintenant une politique de maîtrise de la masse salariale, il apparaît une hausse de + 1 M€ (+ 1,3 %) par rapport au BP 2018 qui s'explique principalement par :

- L'impact en année pleine du recrutement des équipes d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) qui participent activement à l'amélioration de la tranquillité des Avignonnais et à la politique de stationnement menée ;

- La prise en compte des évolutions mécaniques et réglementaires liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et aux hausses des cotisations ;
- La mise en œuvre en 2019 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions et Expertises (RIFSEEP). Cela induira une augmentation des sommes allouées au régime indemnitaire, qui devra être en partie compensée par la maîtrise des heures supplémentaires et des contrats de renforts ou saisonniers.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 540 000 €

Ce poste est constitué de la part de la taxe de séjour reversée au Département pour 140 000 € et d'une inscription budgétaire de 260 000 € pour le financement des dégrèvements accordés par l'État au titre de la TH sur les logements vacants.

Une nouveauté 2019 est à souligner, par rapport au BP 2018, avec l'inscription des crédits correspondants au reversement de 130 K€ du Forfait Post Stationnement (FPS) à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et à l'annulation des recettes indues pour 10 K€.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 27 439 802 €

Ce chapitre, qui progresse à 27 439 802 € (+ 8,1 %, + 2 M€), est impacté par les modifications de périmètre en lien avec :

- Le transfert des dépenses et recettes pour les **piscines** qui engendre l'inscription d'une subvention d'équilibre d'un montant de **2 M€** à verser au budget annexe des « Activités aquatiques » ;
- La mise en œuvre du premier budget d'**exploitation du Stade Nautique** en 2019, sur le budget annexe des « Activités aquatiques », qui nécessite l'inscription d'une subvention à hauteur de **400 K€**. Elle permettra de financer les premières dépenses (mise en eau, maintenance...) inhérentes à l'ouverture de cet équipement prévue sur le dernier trimestre 2019 ;
- La reprise en régie de la **gestion des Halles**, intégrée au budget annexe des « Locations Commerciales » (anciennement nommé « Budget annexe Gestion des Baux »), dont l'équilibre budgétaire est assuré par le versement d'une subvention d'un montant de **75 K€** ;

Plus classiquement, ce chapitre est complété par les crédits suivants :

- **l'enveloppe des subventions aux associations** inscrite à hauteur de **8 451 314 €**.

A périmètre constant, l'enveloppe des subventions aux associations est stable de BP à BP, les crédits consacrés aux associations étant sanctuarisés.

Il est à souligner que l'augmentation totale de 135 K€ par rapport au BP 2018, est en partie due aux virements de crédits entre le chapitre 011 et le chapitre 65 consécutifs à des actions réalisées par des associations dans le domaine de la Politique de Ville retracées comptablement à compter de 2019 en tant que subventions.

Des crédits à hauteur de 25 K€ sont également prévus dès le BP 2019 afin de subventionner le Comité des Œuvres Sociales Sportives et de Loisirs des Municipaux d'Avignon.

Enfin, une affectation complémentaire sera prévue pour les clubs sportifs dans le cadre des activités des sports de glace de la patinoire. Par cet engagement, la Ville souhaite avant toutes choses soutenir et dynamiser l'animation de cet équipement, unique en son genre dans le département, et qui accueille déjà près de 500 licenciés et de nombreux usagers loisirs.

- **La subvention en faveur du CCAS**, est d'un montant de **7 452 000 €**. Cette subvention baisse de 80 000 €, prenant ainsi notamment en compte la démarche de mutualisation des services support entreprise dès 2017 et en cohérence avec les efforts de gestion réalisés sur le budget principal. A noter que la Ville apporte son soutien au CCAS à un niveau bien supérieur à celui de communes de même strate, démontrant l'ambition majeure sur les politiques sociales conduites en direction des habitants les plus fragilisés.
- **Le contingent au fonctionnement du SDIS** qui s'élève à **4 193 097 €**, est réduit de 55 k€ par rapport à 2018, tenant compte de l'uniformisation de la participation communale par habitant, tel qu'il avait été demandé en 2016 par la Ville d'Avignon et obtenu du Conseil Départemental du Vaucluse. Malgré cette baisse, notre commune reste encore de très loin le plus gros contributeur du Vaucluse en dépense par habitant.
- **La subvention au budget annexe de la Restauration Scolaire** pour **1 000 000 €**. Il est à noter qu'une subvention d'équipement à hauteur de 200 K€ est inscrite au chapitre 204 totalisant comme en 2018 un financement du Budget Principal au budget annexe de la Restauration Scolaire de 1,2 M€. Pour mémoire, la participation auparavant versée à l'ancien délégataire s'élevait à 2,12 M€, soit une économie annuelle de 900 K€.

Cette baisse des charges n'est absolument pas corrélée avec le niveau de qualité des repas servis qui a très nettement augmenté avec un recours aux produits bio et aux filières locales qui sera encore renforcé en 2019.

- **La subvention à l'Établissement Public de Coopération Culturelle École Supérieure d'Art d'Avignon** inscrite pour **1 498 912 €**. Comme pour le CCAS, la diminution de 50 K€ par rapport au BP 2018 est permise grâce aux efforts de gestion programmés par cet établissement.

Les autres dépenses, d'un montant total de **2 375 360 €**, concernent les subventions aux écoles privées, les indemnités d'élus et les cotisations afférentes, les frais de mission, les pertes sur créances irrécouvrables mais également 129 500 € relatifs à la subvention à verser à Avignon Tourisme dans le cadre de la DSP Tourisme prolongée jusqu'au 28/02/2019 (délibération n°12 du 28/02/2018. Ce montant est calculé sur la base de 2/12^{ème} de 777 000 € pour les mois de janvier et février 2019).

Chapitre 66 – Charges financières : 4 418 500 €

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière et à cet effet retrace les remboursements d'intérêts auprès des établissements bancaires. Avec une gestion active de la dette, ce poste se stabilise en 2019 à 4,4 M€.

Afin de bénéficier des conditions de marché les plus favorables, les échanges avec nos partenaires bancaires sont réguliers et les négociations lors de nouvelles souscriptions

d'emprunts ou de lignes de trésorerie permettent d'améliorer sensiblement les conditions commerciales proposées.

Il est à noter que les mesures d'assainissement des finances communales depuis 2014 ont eu pour effet bénéfique de multiplier nos partenaires potentiels et d'obtenir des conditions financières extrêmement compétitives.

Enfin, il est rappelé que la Municipalité poursuit une procédure contentieuse entamée depuis 2016 avec la Deutsche Bank concernant l'emprunt toxique contracté en 2009 et dont les intérêts non versés sont provisionnés chaque année (554 K€ en 2019).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 362 400 €

Ce poste, composé notamment des provisions pour titres annulés, atteint 362 K€ au BP 2019.

Les dépenses d'ordre constituées de **l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement)** s'élève à **29 970 840 €** en progression constante depuis le BP 2015 (19 721 913 €). Cela traduit parfaitement l'effort que la Ville produit depuis plusieurs années sur la section de fonctionnement, ce qui lui permet de poursuivre son désendettement et d'accroître sa capacité à investir.

Malgré le faible dynamisme des recettes, les arbitrages significatifs réalisés sur les dépenses de gestion permettent d'afficher au BP 2019 une capacité d'autofinancement qui progresse de **7,8%**, soit **+ 2,16 M€**.

Le taux d'épargne, mesurant la part des recettes de fonctionnement affectées à l'autofinancement est de **18,3 % au BP 2019** en progression de 0,7 points par rapport à 2018 (17,6 %). Il est également en constante progression depuis 2015 alors qu'il n'était que de 11,9 % au BP 2014.

La capacité d'autofinancement est ainsi ventilée :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 18 592 707 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 11 378 133 €

Constituée depuis 2016, les intérêts relatifs à l'emprunt à risque avec la Deutsche Bank font l'objet d'une provision. Elle atteint **1 777 801,97 €** au 31/12/2018.

Pour l'exercice 2019, les intérêts sont calculés à hauteur de 553 712,04 € et font l'objet d'une proposition d'inscription de **554 000 €** en opérations d'ordre budgétaires (dépenses de fonctionnement et recette d'investissement).

Elles sont complétées par les dotations aux amortissements pour **10 824 133,00 €**

B. SECTION D'INVESTISSEMENT : 70 048 910 €

1 – LES RECETTES :

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

Les recettes réelles inscrites au budget atteignent 39 163 070 € et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations : 4 557 904 €

Il s'agit principalement de la vente de l'hôtel des monnaies pour 2,2 M€ afin d'accueillir, à terme, une boutique hôtel et un centre d'interprétation de l'architecture et du Patrimoine (CIAP) ainsi que du bâtiment de l'Oratoire estimé à 500 K€. En parallèle, la Ville s'est engagée dans un travail de valorisation et d'optimisation de son parc immobilier et programme la cession domaniale de diverses parcelles ou logements en 2019. Il peut ainsi être cité des terrains avenue de la Croix verte, de la résidence de l'Epi, un logement rue du Petit Paradis, ou encore un terrain nu déclassé avenue Guy de Chauliac (institut Sainte Catherine).

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 5 100 000 €

- Fonds de compensation de la TVA : 4 600 000 €
- Taxe d'aménagement : 500 000 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 8 941 403 €

- Subventions : 6 241 403 €
- Amendes de police : 2 700 000 €

L'objectif de subventions à recevoir de plus de 6 M€ (hors stade nautique) traduit la volonté forte d'aller chercher l'ensemble des partenaires financiers existants pour le financement de l'ambitieux programme d'investissement porté par la majorité.

Celles inscrites au BP 2019 sont proposées par exemple pour les travaux de rénovation du groupe scolaire Louis Gros ou des Olivades, la réalisation de liaisons cyclables ou encore les travaux de réhabilitation menés au Palais des Papes sur les jardins (Urbain V, Benoit XII et Griffon), la tour des anges et la tour des cuisines.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 19 845 492 €

- Emprunts nouveaux : 19 814 519 €
- Dépôts et cautionnements reçus : 30 973 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 80 000 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 44 271 €

Chapitre 458 – Opérations sous mandat : 594 000 € uniquement dans le cadre de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 30 885 840 €

Elles comprennent :

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation: 18 592 707 €

Chapitres 040 et 041 – Opérations d'ordre de transfert entre section et patrimoniales : 12 293 133,00 €

Constituée depuis 2016, les intérêts relatifs à l'emprunt à risque avec la Deutsche Bank font l'objet d'une provision. Elle atteindra 1 777 801,97 € au 31/12/2018.

Pour l'exercice 2019, les intérêts sont calculés à hauteur de 553 712,04 € et font l'objet d'une proposition d'inscription de 554 000 € en opérations d'ordre budgétaires (dépenses de fonctionnement et recette d'investissement).

Elles sont complétées par les dotations aux amortissements pour 10 824 133 € et les opérations patrimoniales pour 915 000 €.

2 – LES DEPENSES :

Les dépenses réelles de l'exercice sont proposées à 69 133 910 €

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), les **dépenses d'équipement** affichent en 2019 un niveau de **49 475 316 €**, soit une progression de + 7,6 % par rapport au BP 2018.

Elles sont constituées essentiellement des dépenses avec autorisation de programme (AP). Pour mémoire, la gestion en AP permet une retranscription budgétaire du PPI et son exécution. Lors du budget Supplémentaire puis de la Décision Modificative 2018, le volume des AP a été arrêté à la somme de 160 105 363,08 € pour la période 2016-2020.

Ainsi, conformément à l'échéancier 2019, l'inscription est portée à 42 973 374,33 € au BP 2019. A ce titre, les principales opérations programmées sur 2019 et déclinées autour de 4 grandes priorités politiques sont les suivantes :

Pour notre avenir, donner la priorité à nos enfants, pour améliorer la qualité d'accueil et le cadre de vie offert aux écoliers d'Avignon, ainsi que la qualité pédagogique :

- Poursuite et finalisation de la rénovation de l'école Louis GROS pour 3,7 M€
- Plan numérique des écoles: 1,5 M€
- Rénovation et réaménagement des groupes scolaires Trillade et Olivades : 1,4 M€
- Sécurisation des abords des écoles: 100 K€

Pour améliorer nos vies, transformer la Ville, pour la rendre plus propre, plus belle, plus apaisée, plus verte :

- Aménagements cyclables et liaisons modes doux : 2,5 M€ (dont 1,1 M€ pour la seconde tranche du chemin des canaux)
- Plaine des sports : 1.5 M€
- Réfection des chemins de Bonaventure, Massillargues, Saint Henry et apaisement de l'avenue Monclar : 1,5 M€ (2.8M€ au total sur le PPI)
- Propreté de la Ville : 965 K€ (dont 500 K€ d'enfouissement de conteneurs, 295 K€ d'acquisitions de véhicules propreté et 170 K€ d'équipements sanitaires publics)
- Aménagement des aires de jeux et des parcs et jardins publics : 674 K€

- Protection contre les inondations : 500 K€

Pour notre vivre ensemble, humaniser la Ville, afin de rénover et moderniser les équipements sportifs, les équipements culturels et sociaux éducatifs et le fonctionnement des services à la population :

- Finalisation de la rénovation et extension du Gymnase Génicoud : 3,6 M€ en 2019
- Mise en accessibilité des bâtiments municipaux : 2 M€ en 2019
- Réfection complète de la pelouse du stade Manen : 800 K€
- Réhabilitation du centre social de la Rocade : 540 K€
- Rénovation du gymnase P. de Girard : 300 K€ en 2019
- Réhabilitation du château de Saint Chamand : 232 K€

Pour notre attractivité, porter de grands projets urbains, une ambition pour le centre-ville, inventer la Ville de demain, révéler nos «pépites» :

- Opérations d'aménagements confiées à Citadis : 3,8 M€
- Aménagements d'espaces publics Trillade / médiathèque / Olivades NPRU : 1,8 M€ en 2019
- Réhabilitations abords logements NPRU : 1,3 M€ en 2019
- Apaisement et valorisation du centre historique : 1 M€
- Aménagements espaces verts NPRU : 300 K€ en 2019

Cette délibération est également l'occasion de rappeler ce qu'indique, dans ce domaine, l'instruction budgétaire et comptable M14 dans son tome 2, paragraphe 1.2 : « [...] Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée lors d'exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Dès lors, il est proposé de permettre à la Ville d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2019, pour les dépenses à caractère pluriannuel gérées en AP, dans la limite des crédits de paiement prévus à l'échéancier de l'exercice 2019. Ces crédits seront complétés du disponible non mandaté au 31/12/2018 au titre de l'échéancier 2018, sans bouleverser le volume total des AP sur la période 2016 – 2020.

Ces inscriptions sont retracées dans l'annexe 7.

Toujours sur les dépenses d'équipement, il peut être cité les propositions d'inscriptions, avec une gestion hors AP, relatives :

- aux projets initiés dans le cadre du budget participatif pour 1,5 M€ ;
- aux prévisions d'acquisitions foncières à hauteur de 680 K€ ;
- à la participation de la Ville aux travaux réalisés par le Grand Avignon pour l'opéra, soit 300 K€ en 2019, pour un total de 935 k€ étalés entre 2018 et 2020 ;
- Les dépenses d'investissement courantes destinées entre autres aux services culturels, sportifs ou de l'habitat et de l'urbanisme pour un total de 2,6 M€.

Les autres postes de dépenses sont constitués par :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 19 020 323 €

- Remboursement du capital de la dette : 17 887 350 € ;

- Mise en réserve de l'emprunt obligataire : 490 000 € ;
- Dette afférente au PPP : 600 000 € ;
- Dépôts et cautionnements reçus : 30 973 € ;
- Autres emprunts et dettes (CAF) : 12 000 €.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 44 271 €

- Prêts consentis aux agents : 35 000 €
- Dépôts et cautionnements versés : 9 271 €

Chapitre 458 – Opérations sous mandat : 594 000 € uniquement dans le cadre de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Les dépenses d'ordre, quant à elles, s'élèvent à **915 000 €** et concernent les opérations patrimoniales (chapitre 041).

La dette du Budget Principal projetée au 31/12/2018 (hors PPP) s'élève à **164 611 525 €**, elle était de 173 069 983 € au 31 décembre 2017.

La typologie de la dette est la suivante (selon la Charte de Bonne Conduite) :

- Produits classés 1A : 83,6 %
- Produits classés 1B : 8,1 %
- Produits classés 2A : 0,9 %
- Produits classés 6F : 7,4 %

Un contentieux a été introduit depuis 2016 auprès de la Deutsche Bank pour revenir sur le seul produit structuré classé en 6F après la négociation aboutie avec RBS. Depuis le deuxième semestre 2016, la Ville a en outre arrêté d'effectuer les remboursements de cet emprunt auprès de la Deutsche Bank (par sécurité, l'intégralité des montants a été provisionnée).

Le ratio de solvabilité, projeté au 31/12/2018, qui mesure la capacité de désendettement de la collectivité est de **6,6 années** (hors revolving), en comparaison avec celui constaté en 2014 (9,5 années), en raison du redressement de l'épargne brute.

L'ensemble des propositions présentées aux points A et B est retracé en annexe 1.

II. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

S'agissant d'un service revêtant un caractère industriel et commercial (S.P.I.C.), le budget annexe de la Chambre Funéraire est soumis au plan comptable M4.

Le projet de budget primitif 2019 est établi en hors taxes et s'équilibre en recettes et dépenses, toutes sections confondues, à la somme de 136 650 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des prestations de services relatives aux frais d'admission, de conservation des corps et autres frais annexes (124 095 €) et de la refacturation au budget principal des frais pour les indigents (6 355 €) :

- 70 – prestations de services	130 450 €
- 75 – autres produits de gestion courante	200 €

La dotation aux amortissements constitue le seul poste de recettes en investissement pour 6 000 € (chapitre 040 – opérations de transfert entre section).

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont stables et s'élèvent à 130 650 € au titre notamment du remboursement des charges au centre hospitalier (33 000 €) et des dépenses de personnel (79 390 €) :

- 011 – charges à caractère général	38 760 €
- 012 – frais de personnel	79 390 €
- 65 – charges de gestion courantes	1 500 €
- 67 – charges exceptionnelles	5 000 €
- 042 – opérations de transfert entre section (amortissements)	6 000 €

En investissement, il est proposé d'inscrire 6 000 € sur le chapitre des immobilisations corporelles (21).

Ces propositions sont retracées en annexe 2.

III. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS COMMERCIALES

La gestion des locaux commerciaux des halles centrales va être reprise en régie lorsque la Délégation de Service Public confiée à la société INDIGO prendra fin le 28 février 2019.

Cette reprise en régie va permettre d'améliorer l'accueil des commerçants et de leurs clients, notamment par la réalisation d'importants travaux de rénovation, sans augmentation des loyers.

Afin de regrouper sur un même budget annexe les locations commerciales, le budget annexe de la Gestion des Baux, qui retrace les opérations budgétaires et comptables relatives à l'exploitation du parking de l'îlot Persil et la gestion des biens immobiliers donnés en location par la Ville, va être renommé au BP 2019 en Budget annexe des « locations Commerciales » et intégrera les flux concernant la gestion des halles.

Ce budget est soumis au plan comptable M4 (Service à caractère industriel et commercial, S.P.I.C.).

Les principales évolutions des prévisions de ce budget annexe sont liées à ce changement de périmètre. Les dépenses et recettes de fonctionnement atteindront 435 K€ en 2019 (147 K€ au budget 2018), dont une subvention de fonctionnement versée par le budget principal à hauteur de 75 K€ spécifiquement pour l'équilibre de cette nouvelle activité.

Le projet de budget primitif 2019 est établi en hors taxes et s'équilibre en recettes et dépenses, toutes sections confondues, à la somme de 467 512 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont proposées à hauteur de 435 631 € :

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » pour 89 798 €. Cela concerne le revenu des immeubles.
- Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » pour 270 833 €. Il reprend les loyers encaissés sur les Halles centrales.
- Chapitre 74 « Dotations, Subventions et Participations » pour 75 000 € correspondant à la subvention d'équilibre du budget principal.

La section d'investissement est constituée des recettes relatives aux dépôts et cautionnements reçus pour 8 467 € (chapitre 16) et au virement de la section de fonctionnement (23 414 €, chapitre 021).

B. Les dépenses

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire :

- Chapitre 011 : charges à caractères général	278 334 €
- Chapitre 012 : charges de personnel	127 250 €
- Chapitre 65 : charges de gestion courantes	6 033 €
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles	600 €

La reprise en régie de la gestion des halles amène à prévoir les crédits nécessaires à frais de nettoyage, d'entretien, de fluides et de locations mobilières (chapitre 011) ainsi qu'aux charges de personnel (chapitre 012) liées à cet équipement.

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 23 414 € (chapitre 023), virée en section d'investissement (chapitre 021).

De leurs côtés, les dépenses d'investissement reprennent le reversement des dépôts et cautionnements reçus pour 8 467 € (chapitre 16) et l'inscription de 23 414 € sur le chapitre des immobilisations corporelles (21).

Ces propositions sont retracées en annexe 3.

IV. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

S'agissant d'un service revêtant un caractère industriel et commercial (S.P.I.C.), le budget annexe du Crématorium est soumis au plan comptable M4.

Le projet de budget primitif 2019 est établi en hors taxes et s'équilibre en recettes et dépenses, toutes sections confondues, à la somme de 731 480 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement, d'un total de 606 020 €, sont stables par rapport à 2018 et sont majoritairement composées des prestations de services et des produits perçus auprès des usagers à hauteur de 591 020 € :

- 70 – prestations de services	591 020 €
- 75 – autres produits de gestion courante	15 000 €

La section d'investissement est constituée des recettes relatives à la dotation aux amortissements pour 101 000 € (chapitre 040 – opérations de transfert entre section) et au virement de la section de fonctionnement (24 460 €, chapitre 021).

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 606 020 €. Elles intègrent les postes suivants :

- 011 – charges à caractère général	204 410 €
- 012 – charges de personnel	173 000 €
- 65 – autres charges de gestion courante	22 000 €
- 66 – charges financières	76 850 €
- 67 – charges exceptionnelles	4 300 €
- 042 – opérations de transfert entre section (amortissement)	101 000 €
- 023 – virement à la section d'investissement	24 460 €

En finalité les dépenses en fonctionnement réelles sont maîtrisées (481 K€) mais en hausse de 24 K€ par rapport à 2018, conséquence du nouveau contrat de maintenance du four, des prestations d'élimination de résidus ou encore de l'augmentation prévisible du coût de l'électricité en année pleine suite à la mise en place de la filtration des fumées en 2018 (nouvelle norme européenne 2018).

En investissement, la majorité des dépenses inscrites concerne le remboursement du capital de la dette pour un montant de 105 460 € (sur un total de 125 460 €).

Complétée des intérêts (76 850 € sur le chapitre 66), l'annuité 2018 est proposée à hauteur de 182 310 € sachant que l'encours de dette, projeté au 31/12/2018, atteint 2 219 767 €.

Ces propositions sont retracées en annexe 4.

V. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Précédemment assurée en Délégation de Service Public, l'activité de la restauration scolaire est, depuis le 1^{er} septembre 2015, gérée au sein d'un budget annexe afin de mieux maîtriser le coût tout en améliorant la qualité de service.

Le périmètre du budget annexe comprend : la cuisine centrale, la préparation et la livraison des repas aux cantines de la Ville d'Avignon, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux Centres de Vacances Loisirs (CVL). Tout en améliorant la qualité des repas, le conditionnement et le recours aux circuits courts, les coûts retenus pour la préparation des repas restent moindre à ceux présentés par le précédent délégataire. De leurs côtés, les recettes perçues auprès des usagers sont déterminées au regard des tarifs existants, sans augmentation du prix du repas pour les familles et rationnaires.

Le projet de budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et dépenses, toutes sections confondues à la somme de 3 425 588 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont d'un montant total de 2 946 500 € selon la répartition suivante :

- 70 – prestations de services	1 830 500 €
- 74 – dotation, subventions et participations	1 046 000 €
- 042 – opérations de transfert entre section	70 000 €

Le poste des prestations de services se décomposent notamment entre les repas vendus aux scolaires pour 1 350 000€ (près de 600 000 repas), les repas du CCAS et du centre social Monclar pour 325 000 € et ceux des CVL pour 130 000 €. En finalité, cela représente une prévision d'augmentation de la fréquentation et des recettes de 7 % par rapport au BP 2018.

Sur le chapitre 74, cette proposition de budget comprend une subvention de fonctionnement du budget principal de 1 M€. Il est à noter qu'une subvention d'équipement à hauteur de 200 K€ est également inscrite au chapitre 13 totalisant comme depuis 2016 un financement de 1,2 M€ de la part du budget principal.

Enfin, la quote-part des subventions transférées est inscrite pour 70 000 € (chapitre 042).

Hors subventions, les recettes d'investissement intègrent le FCTVA pour 150 000 €, la dotation aux amortissements pour 111 000 € (chapitre 040 – opérations de transfert entre section) et le virement de la section de fonctionnement (18 088 €, chapitre 021).

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 946 500 € au titre principalement des charges à caractère général et de personnel pour respectivement un montant de 1 972 412 € et 831 000 € :

- 011 – charges à caractère général	1 972 412 €
- 012 – charges de personnel	831 000 €
- 65 – autres charges de gestion courante	10 000 €
- 67 – charges exceptionnelles	4 000 €
- 042 – opérations de transfert entre section (amortissement)	111 000 €
- 023 – virement à la section d'investissement	18 088 €

Après 3 ans d'expérience suite à la municipalisation de la restauration scolaire, l'amélioration de la prestation culinaire, tout en limitant l'empreinte carbone, reste une priorité pour 2019. Ainsi, outre l'impact budgétaire sur le chapitre 011 prévu pour l'augmentation du nombre de repas entre 2018 et 2019 (+ 15 000), l'achat « bio » et « local » sera renforcé en 2019 avec un coût supplémentaire estimé à 5 cts par repas. Cette charge supplémentaire de 31 000 € pour la Ville n'est absolument pas reportée sur le prix des repas facturés aux familles et rationnaires.

Il convient également de souligner une nouveauté pour le nouvel exercice puisque les barquettes recyclables, biodégradables et compostables seront également mises à l'honneur. Cela représentera près d'1/3 des barquettes en 2019 soit un coût assumé de 22 000 €.

Côté investissement, les inscriptions budgétaires sont portées à 409 088 € en vue d'acquérir des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine centrale et des satellites.

Enfin, contrepartie de la recette en fonctionnement, la quote-part des subventions transférées est également inscrite pour 70 000 € en dépense d'investissement (chapitre 040).

Ces propositions sont retracées en annexe 5.

VI. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE «ACTIVITES AQUATIQUES»

Conformément aux engagements pris envers les Avignonnais, l'équipe municipale a décidé de réhabiliter le stade nautique, fermé depuis 2010. La Ville investit ainsi 16 millions d'euros hors taxes pour rendre aux familles avignonnaises et aux sportifs le Stade Nautique de Saint-Chamand un équipement emblématique et historique de la ville.

L'équipement ouvrira ses portes au cours du dernier trimestre 2019.

Afin d'être en mesure d'identifier aisément l'ensemble des flux financiers entrants et sortants liés à cet équipement, il a été créé au BP 2018 un budget distinct du budget principal, nommé « Stade nautique ».

Comme il a pu vous être proposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il est pertinent d'affecter sur ce budget annexe renommé « Activités aquatiques », **l'ensemble des crédits** (Investissement / Fonctionnement et Dépenses / Recettes) **concernant la gestion des piscines et le stade nautique.**

Cela permettra d'avoir à la fois une **transparence totale sur les coûts d'exploitation de ces équipements mais également de mieux en optimiser les dépenses**, notamment en énergie via la mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique.

Une identification budgétaire et comptable sera mise en place au sein de ce budget annexe afin de distinguer le coût de gestion du stade nautique, des autres équipements affectés sur ce budget.

Le projet de budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et dépenses, toutes sections confondues à la somme de 14 589 459 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement comprennent les entrées piscine pour 262 K€ (chapitre 70) et les participations des Département et Région pour l'utilisation des équipements par les scolaires pour 159 K€ (chapitre 74).

Sur ce chapitre 74 « Dotations, Subventions et Participations », sont également inscrites les subventions escomptées dans le cadre de l'enveloppe « Dotation Politique de la Ville » (DPV) pour 1,1 M€ mais aussi les subventions du budget principal à hauteur de 2,4 M€ (dont 2 M€ pour la gestion des 4 piscines).

Les recettes d'investissement comprennent quant à elles, le FCTVA pour 481 K€ (chapitre 10), les subventions d'investissement escomptées sur 2019, soit 1,3 M€ (chapitre 13). Pour mémoire, la somme des subventions escomptées sur les travaux de réhabilitation du stade nautique s'élève à 4 M€ (en attente des derniers arbitrages, notamment du CNDS).

Enfin la couverture est assurée :

- par un virement de la section de fonctionnement, à hauteur de 1,2 M€ (chapitre 021)
- par un emprunt d'équilibre qui s'élève à 7,7 M€ (chapitre 16). Pour rappel, la Ville a pu contractualiser un prêt de 5 M€ à taux zéro en 2018 auprès de la CDC afin de financer en partie l'équipement.

B. Les dépenses

En dépenses réelles de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2019 s'élèvent à 2 709 119 € :

- 2 309 119 € au titre de la gestion des 4 piscines (dont 2,1 M€ de frais de personnel)
- 400 000 € au titre des charges de gestion du stade nautique (au prorata de la date d'ouverture prévisionnelle sur 2019).

En complément, il convient de noter l'inscription de la somme de 4 600 € au titre du remboursement des frais supportés en 2018 par le budget principal, pour les intérêts de la ligne de trésorerie et les frais de commissionnement.

Un virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 1,2 M€ (chapitre 023).

Côté investissement, le montant inscrit pour les travaux de réhabilitation du stade nautique s'élève à 10,2 M€ au BP 2019 (chapitre 23) et une enveloppe de mobilier et achats divers est prévue pour 210 K€ (chapitre 21).

Enfin le remboursement de la 1^{ère} annuité du prêt de 5 M€ est prévu à hauteur de 250 K€ sur 2019.

Ces propositions sont retracées en annexe 6.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission des Finances, du Domaine Public et de l' Administration Générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification de dénomination pour les budgets annexes « Locations Commerciales » (ex- Gestion des Baux) et « Activités Aquatiques » (ex- Stade Nautique) ;
- **ADOpte** le budget primitif, toutes sections confondues, pour : **Budget principal** : la somme de 231 850 202 € en recettes et en dépenses ; **Budgets annexes** : **Chambre Funéraire** la somme de 136 650 € en recettes et en dépenses ; **Locations Commerciales** la somme de 467 512 € en recettes et en dépenses ; **Crématorium** la somme de 731 480 € en recettes et en dépenses ; **Restauration Scolaire** la somme de 3 425 588 € en recettes et en dépenses ; **Activités Aquatiques** la somme de 14 589 459 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** le remboursement, au bénéfice du budget principal, par le budget annexe « Activités Aquatiques », de la somme de 4 600 € au titre des frais supportés en 2018 pour les intérêts de la ligne de trésorerie et les frais de commissionnement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **APPOUVE** les autorisations de programme (AP) pour un montant total de 160 105 363,08 € ;
- **AUTORISE**, sur l'exercice 2019, la Ville à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées en AP, dans la limite des crédits de paiement prévus à l'échéancier de l'exercice 2019, complétés du disponible non mandaté au 31/12/2018 au titre de l'échéancier de l'exercice 2018 (sans bouleverser le volume total des AP d'un montant de 160 105 363,08 € ;
- **APPROUVE** le versement à Avignon Tourisme d'une subvention de 129 500 € au titre de la DSP Tourisme pour la période de janvier à février 2019, sur le chapitre 65 et le compte 6574 ;
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville pour les budget annexes de la Chambre Funéraire, de la Gestion des Baux, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et du Stade Nautique ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. EL KHATMI, M. GROS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, M. VAUTE, Mme RIGault, Mme LOUARD, M. PALY, Mme SEDDIK, Mme GAFFIERO, M. GALLO représenté par Mme GAFFIERO. S'est abstenue : Mme BELAÏDI.

PARVENU A LA PREFECTURE LE
10 JANVIER 2019

AFFICHE LE 20 DÉCEMBRE 2018